YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/Réf : NDA/NW/CL

DECISION N° 2000/147

OBJET : Convention de prestations de service relative à la sonorisation de la Fête de la Ville conclue avec la Société LOUXOR EVENEMENTS

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville d'une sonorisation le samedi 24 juin et dimanche 25 juin 2000

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société LOUXOR EVENEMENTS - sise 62 bis, Boulevard Foch - 94170 LE PERREUX SUR MARNE

DECIDE

DE signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la sonorisation pour un montant de 88170, 80 Frs TTC

.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 15 juin 2000

Le Député-Maire

Nicolas [illegible]IGNAN



